

Montréal, le 12 septembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Distributeur et personnes intéressées

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2019-2020
Dossier de la Régie : R-4057-2018**

La Régie de l'énergie (la Régie) modifie les dates des deux séances de travail dans le cadre du dossier mentionné en objet, comme suit :

Le 26 septembre 2018 à 9 h : Coûts évités pour la prise de décision dans le cadre des différents projets, programmes ou options tarifaires

Le 27 septembre 2018 à 9 h : Liaison d'un indicateur global de maintien de la qualité de service au MTÉR

À cet égard, les deux séances de travail se tiendront à la salle Jean-Paul Riopelle, de ses bureaux de Montréal.

La Régie demande au Distributeur de prévoir un service de traduction lors de la séance de travail du 27 septembre 2018.

La Régie demande également au Distributeur de déposer les présentations de ces deux sujets, **au plus tard le 19 septembre 2018, à 12 h.**

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml